

4 – 3. Déclaration de grossesse de Jeanne Barret, le 22 août 1764, première femme qui a fait le tour du monde.

La déclaration d'une grossesse était obligatoire au 18ème siècle. Elle montre aussi un changement de milieu de vie de Jeanne Barret en 1764.

22. Août 1764. Pardevant le notaire au bailliage de Dijon
et seigneur du Charollois résidant au Bourg de
Dijon Souverain; Sur présente Jeanne
Barret Fille majeure de Feu Jean Barret
et de Jeanne Bochart, demeurante en
N.° c'est la g. Barret devant domestique au Bourg de Toulon sur
dont il est parlé dans le
Voyage autour du Monde de
M. de Bougainville, a tortillé
de l'île Taïti:
ainsi, abeau Mentir qui est enceinte depuis environ cinq mois
vient de lui —

Arriver, la quelle pour satis faire aux loix
de déclaration de Sa Majesté a déclaré qu'elle
de la quelle déclaration elle m'a requise
acte que moi notaire sus dit lui ay octroyé,
n'ayant voulu déclarer des œuvres de qui,
le tout s'ensuivant passé avec Dijon après
midi le Vingt deux Août mil sept cent
Soix. quatre en présence de M.° Jacques
Maynaud de Chirifrand curier Sgr de
Lavaux de Syjirre et de M.° Louis Henry
Alex.° Saligant docteur médecin tous les
deux demeur. au d. Dijon qui ont signé
avec la d. déclarante. / Jeanne Barret

Maynaud de Chirifrand
Saligant med.
Labelony

1764

Je soussigné Notaire au bailliage de Dijon
le 26. Août 1764.
M.° Jacques de Chirifrand
Labelony

pour plus de précision l'acte est
gros et sans de faire d'augmentation
sur les cotes de mille 1705, 1706, 1707
et 1708.

Transcription:

22 Août 1764.

« Par devant le notaire au baillage du... en Comté du Charollais résidant au bourg de Digoïn soussigné ; ... présente Jeanne Barret, fille majeure de feu Jean Barret et de Jeanne pochard, demeurant... devant domestique au bourg de Toulon sur Arroux, laquelle pour satisfaire aux édits et déclarations de sa Majesté a déclaré qu'elle est enceinte depuis environ cinq mois, de laquelle déclaration elle m'a requis acte que moi notaire sus dit lui ait octroyé, n'ayant voulu déclarer des œuvres de qui, le tout fait et passé ...Digoïn après-midi le vingt-deux août 1764 en présence de Hugue de Maynaud de bizefrand, écuyer, seigneur de Lavaux, de Cypierre et de louis Henry Alexandre Laligant docteur médecin, tous les deux demeurant Digoïn qui ont signés avec la déclarante.

Signatures : Jeanne Barret – Maynaud de Bizefrand – Laligant- Labélonye - ?

Mentions sur le côté :

... à Digoïn le 26 août 1764 ... vingt sols.... Labélonye (signature). Paraphé le présent contenant une page pour de faireprocès verbal.....

Ajout en marge par une personne et à une date inconnue :

... c'est la Barré dont il est parlé dans le voyage autour du monde de Monsieur de Bougainville, à l'article de l'île de Tayti : ainsi, a beau mentir qui vient de loin. »

Résumé :

Déclaration de grossesse par Jeanne Barret :

domestique au bourg de Toulon-sur-Arroux, enceinte de cinq mois n'a pas voulu dire de
qui

en présence de :

M.Hugues Maynaud de Brisefranc, écuyer, seigneur de Lavaux, de Cypierre,
demeurant à Digoïn

Louis, Henry Alex Laligant, docteur médecin , demeurant à Digoïn

A cette époque les filles mères étaient obligées de déclarer leur grossesse.

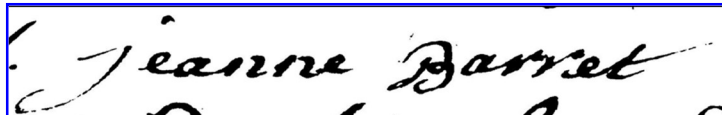
En 1588, par une bulle célèbre « Effraenatam », le pape Sixte V interdit toute forme de contraception. Une des conséquences est le développement de l'accouchement dans la clandestinité et de l'infanticide. Mettre au monde un enfant hors mariage était considéré comme un péché mortel, c'est pourquoi les mères d'enfants illégitimes préféraient souvent les tuer dès la naissance.

Afin d'éviter ces nombreux infanticides, le roi Henri II, par un édit de février 1556 rend obligatoire les déclarations de grossesses des filles non mariées et des veuves. Louis XIV rappelle cette obligation dans une déclaration du 25 février 1708.

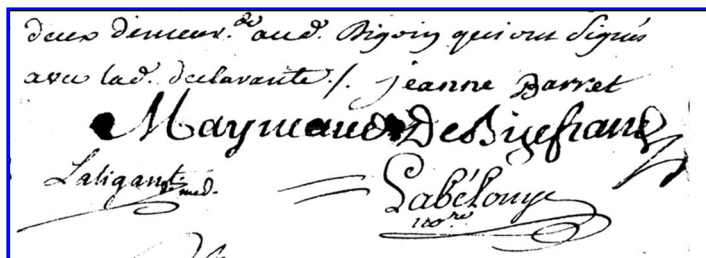
La lecture en est faite en chaire par les curés tous les quatre mois au début, puis tous les trois mois aux prônes des messes paroissiales. Ce texte restera en vigueur jusqu'en 1791.

« (...) Toute femme qui se trouvera dûment convaincue d'avoir celé, couvert ou occulté tant sa grossesse que son enfantement sans avoir déclaré l'un ou l'autre et avoir pris de l'un ou l'autre témoignage suffisant même de la vie ou mort de son enfant lors de l'issue de son ventre et qu'après se trouve l'enfant avoir été privé tant du saint sacrement du baptême que sépulture publique et accoutumée, soit telle femme tenue et réputée d'avoir homicide son enfant et pour réparation punie de mort et dernier supplice (...) »

Jeanne Barret sait signer.



Jeanne Barret n'écrit pas plus mal que ces témoins:



Qui est Hugues Mayneaud de Briffranc, écuyer, seigneur de Lavaux, de Cypierre ?

Il s'est fait remarquer à Digoin, lors de la famine de 1771 en faisant venir une grande quantité de blé depuis Orléans. Il acquit le surnom de « père nourricier » dans la population (cité par l'abbé Courtépée et Edmé Bégouillet, T IV (1779) Charolais, Brionnais). Il est un client régulier du notaire. Il y était encore deux jours auparavant pour une acquisition de terrain

Qui est Louis- Henry - Alexandre Laligant ?

C'est le docteur Guyton-Duvernay qui fait admettre comme médecin à Autun le docteur Laligant L.H.A., le 26 mai 1758. Il est l'un des six médecins, docteur de l'école de Montpellier qu'il fit admettre à Autun au cours de sa carrière. En 1874, L'auteur du travail cité ci-après, écrit qu'il manque de renseignement sur le docteur Laligant L.H.A, car ayant probablement quitté Autun rapidement.

Il est né à Mimeure (village de Côte d'Or à 32 km d'Autun). Il se marie à Autun le 26.06.1758 avec Jeanne François. Devenu veuf, il se remarie le 13.11.1759 à Bourbon-Lancy. L'acte précise qu'il demeure à Autun

En juin 1814, le docteur Laligant signe un document en tant que maire de la commune de Mimeure

Guyton Louis-Marie (1784-1870), docteur, Les médecins et la médecine à Autun, Autun, Imprimerie Dejussieu, 1874. Document consultable sur :

<https://archive.org/stream/rechercheshistor00unse#page/n0/mode/1up>

A noter que les premières pages sont des lettres manuscrites du docteur Gillot et de Victor Berthier)

Le document numérisé provient de la bibliothèque Edmond Bonnet à la bibliothèque médicale de l'Université de Yale (U.S.A.)

Commentaires :

Digoin est à 28 km de Toulon-sur-Arroux, une déclaration de grossesse dans cette ville permettait une certaine discrétion par rapport à une déclaration à Toulon-sur-Arroux ou même à Autun. Par ailleurs, Louis- Henry - Alexandre Laligant avait été formé à Montpellier comme P.Commerson.et ils ont donc pu se rencontrer à ce moment là, Commerson terminant ses études et Laligant les commençant